



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 58652

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'inquiétude des planteurs de betteraves au sujet du projet de réforme du régime sucrier européen. Il lui demande des précisions sur la position de la France en cette matière.

Texte de la réponse

Le projet de réforme du régime sucrier européen n'a fait l'objet pour l'instant que d'une communication générale de la Commission européenne en juillet 2004 ; une proposition réglementaire doit être faite avant l'été, lorsque la décision en appel sur le panel sucre sera rendue par l'Organe de règlement des différends (ORD) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Gouvernement français est attaché au maintien des capacités de production sucrière du pays ; il soutient le principe d'une réorganisation de la production européenne dans le sens de la compétitivité, de l'aide aux États membres par la création d'un fonds de restructuration, et estime que des instruments de gestion du marché sont indispensables pour conduire la réforme : il est également très attaché au maintien de la préférence communautaire. Par ailleurs, la spécificité des régions ultra-périphériques devra être prise en compte et la France souhaite qu'une réponse appropriée soit apportée aux attentes des pays producteurs du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et du groupe des pays les moins avancés (PMA).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58652

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1810

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3728